

COMMUNE DE VEZZANI (20242)
AVIS DE CREATION DE TITRE DE PROPRIETE
ETUDE DE Me Sylvie MICHELI, Notaire à PRUNELLI-DI-FIUMORBO
(20243),
Z.I Migliacciaru
Tel : 04 95 56 53 00 – Fax : 04 95 56 20 99

Date de l'acte : 05/07/2018.

Suivant acte reçu par Me Sylvie MICHELI, Notaire à PRUNELLI-DI-FIUMORBO (20243), il a été dressé conformément à l'article 1 de la loi du 6 mars 2017 :

Un acte de notoriété constatant une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive et aux dispositions des articles 2261 et 2272 du Code Civil.

De Mr Jean CERATI, époux de Mme Padua Antonia LUCIANI demeurant à TOULON (Var) 1 rue Ballatore.

Né à VEZZANI (20242) le 8/08/1895.

Décédé à TOULON (83000) le 25/11/1973.

Et de ses descendants et ayants droits, dont l'unique héritière actuelle est :

Mme Suzanne Françoise CHOUZENOUX, veuve de Mr Yvon Jean François EISSEN, demeurant à ALERIA (20270) CHATEAU DE PIANICCIA.

Née à CHERBOURG OCTEVILLE (Manche) le 9/05/1938.

Sur les biens suivants :

1-Sur la commune de VEZZANI (20242)

Les parcelles de terres cadastrées :

- section : A, n° 1102, lieudit : PIANELLA, pour 11a 05ca.
- section : A, n° 1103, lieudit : PIANELLA, pour 1ha 37a 10ca.
- section : A, n° 1104, lieudit : PIANELLA, pour 54a 00ca.
- section : A, n° 1105, lieudit : PIANELLA, pour 35a 85ca.
- section : A, n° 982, lieudit : SORBO, pour 01a 44ca.
- section : C, n° 33, lieudit : CORSO, pour 2ha 78a 00ca.
- section : A, n° 605, lieudit : CHIOSELLA, pour 20a 00ca.

Une surface de 74a 80ca (lotA0001) à prendre sur une parcelle de plus grande importance (bien non délimité) cadastrée section C, numéro 37, lieudit : VIOLATA pour une contenance de 1ha 49a 60ca.

Conformément à l'article 1 de la loi du 6 mars 2017 :

« lorsqu'un acte de notoriété porte sur un immeuble situé en Corse et constate une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive, il fait foi de la possession, sauf preuve contraire »

« il ne peut être contesté que dans un délai de 5 ans à compter de la dernière des publications de cet acte par voie d'affichage sur un site internet et au service de la publicité foncière. »

Les oppositions seront reçues par lettre recommandée avec accusé de réception dans les 3 mois de la parution des présentes en l'office notarial.

POUR AVIS, Me MICHELI

Mail de l'étude : grimaldi.micheli@notaires.fr

François GRIMALDI et Sylvie MICHELI
NOTAIRES ASSOCIÉS
Z.I. MIGLIACCIARO
BP 44 - 20243 PRUNELLI DI FIUMORBO
Tél. : 04 95 56 53 00
Fax : 04 95 56 20 99